



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal N°8

Séance extraordinaire du jeudi 26 septembre 2013 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour : *(modifié en début de séance)*

1. Appel
 2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 25 avril et extraordinaire du 2 mai 2013
 3. Vacances au Conseil communal – élections
-
- Suspension de séance pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal
-
4. Communications du Conseil communal
 5. Nomination d'un-e membre de la commission de salubrité publique, en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT), démissionnaire
 6. Nomination de deux membres de la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes, en remplacement d'Eric Flury (PSLT) et de Lionel Jourdan (PSLT), démissionnaires
 7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux projets de fusion
 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du règlement concernant les taxes et émoluments communaux, du 19 mars 2009
 9. Projet de résolution des conseillers généraux Yannick Butin et Florian Bulliard (PLRT), délégués à Midnight La Tène, au sens de l'art. 73 RGC
 10. Projet de résolution du parti Libéral-Radical de La Tène en vue de rétablir un lien de confiance entre exécutif et législatif
 11. Projet d'arrêté du parti socialiste de La Tène concernant la constitution d'une commission ad hoc pour le projet d'Ecoquartier social Agora
 12. Projet de résolution du parti socialiste de La Tène concernant le projet Agora, au sens des art. 67 et 73 RCG
 13. Interpellation du parti Libéral-Radical de La Tène relative au respect des droits politiques par l'Exécutif laténien dans le cadre des votations communales
 14. Autres interpellations et questions
 15. Lettres et autres pétitions
 16. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
 17. Divers

* * * * *

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) souhaite la bienvenue à chacun, ouvre cette séance extraordinaire du jeudi 26 septembre 2013, salue les conseillers généraux, les deux conseillers communaux, l'administrateur et le public fort nombreux ce soir.

Elle espère que les débats et les discussions seront empreints de sérénité et de respect les uns envers les autres et qu'ils seront faits dans un esprit constructif et surtout dans l'intérêt de la commune, seul celui-ci étant important.

Elle espère aussi que les interventions seront relativement brèves et sans redites ou répétitions, le plus souvent inutiles.

1. Appel

La secrétaire Marie Dubois Passaplan (ELT) procède à l'appel comme suit :

35 présents, 6 excusés (Kevin Amstutz (GCD-PLRT), José Luis Geijo Lima (GCD-PLRT), Daniel Jolidon (ELT), Michel Montini (GCD-PLRT), Pascal Perret (GCD-PLRT), Sébastien Reclaru (ELT). **La majorité est donc fixée à 18.**

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous proposer une modification de l'ordre du jour.

Depuis le début de « la crise du Conseil communal de La Tène », le groupe de l'Entente a toujours affirmé qu'il souhaitait entendre le Conseil communal avant de se positionner. La démission de trois conseillers communaux ne modifie en aucun cas notre volonté d'entendre les deux conseillers restants. En effet, les trois conseillers démissionnaires se sont eux-mêmes aliénés leur droit à être entendu, ce que nous regrettons.

L'Entente de La Tène demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour entre les points 2 et 3 et intitulé :

« Explications et réponses du conseiller communal en charge du projet Agora aux questions soulevées par le PLRT et le PSLT dans leurs résolutions respectives ».

En effet, le Conseil général de ce soir est une séance extraordinaire à plus d'un titre. Au point 3 de l'ordre du jour, il nous est donné la possibilité de renouveler l'intégralité du Conseil communal, pour autant évidemment qu'il n'y ait pas de candidat à l'élection complémentaire. Ce serait une situation totalement inédite, qui pourrait à coup sûr faire des envieux du côté de la Chaux-de-Fonds.

Nous serions donc amenés ce soir, au point 3 de l'ordre du jour, à rendre un verdict, tel un jury populaire, sur une affaire que nous n'avons pas encore traitée puisque les accusations sont contenues dans deux résolutions, qui figurent respectivement aux points 10 et 12 de l'ordre du jour.

De surcroît, le renouvellement du Conseil communal au point 3 empêcherait le conseiller communal en charge du projet de se défendre.

Chaque conseiller général consciencieux aura déjà pris connaissance des accusations contenues dans ces deux résolutions. Par ailleurs la presse s'en est largement fait l'écho, allant parfois bien au-delà. Par contre, la défense n'a pas encore été entendue.

Quel jury ou tribunal accepterait de rendre un verdict sans même avoir entendu la défense ? Evitons s'il-vous-plait de ridiculiser encore plus la commune de La Tène.

C'est pourquoi l'Entente de La Tène, garante des droits démocratiques, demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour entre les points 2 et 3 et intitulé, je le répète :

« Explications et réponses du conseiller communal en charge du projet Agora aux questions soulevées par le PLRT et le PSLT dans leurs résolutions respectives ».

Suite à l'exposé du conseiller communal, l'Entente de La Tène communiquera son point de vue sur cette affaire.

En contrepartie, et afin de repartir sur les meilleures bases possibles, l'Entente de La Tène s'engage à ne pas empêcher la dissolution de l'actuel Conseil communal.

Merci. ».

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) signale qu'une modification de l'ordre du jour est requise et demande s'il y a des oppositions à cette modification. Tel n'étant pas le cas, ladite modification sera intégrée entre le chiffre 2 et le chiffre 3.

2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 25 avril et extraordinaire du 2 mai 2013

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) ouvre la discussion quant au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2013. La parole n'étant pas demandée, elle le met au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) ouvre la discussion quant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2013. La parole n'étant pas demandée, elle le met au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) passe donc au nouveau point 3 de l'ordre du jour.

3. Explications et réponses du conseiller communal en charge du projet Agora aux questions soulevées par le PLRT et le PSLT dans leurs résolutions respectives

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à **Serge Girardin**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, cher public,

De prime abord, je souhaite vous remercier de me donner la parole afin de répondre aux questions et allégations soulevées par les 2 résolutions figurant aux points 10 et 12 de l'ordre du jour du Conseil général de ce jour.

Il est important d'y répondre, et je l'espère de tout cœur, afin de ramener une sérénité dans notre commune mais de permettre à notre administration de fonctionner à plein régime et mettre un terme à cette crise interne. Nous avons de grands challenges devant nous avec des objectifs clairs qui ont été pour la majeure partie avalisés par votre plénum dans le plan de législature 2013-2016 en février de cette année.

Afin de comprendre pleinement le projet d'Ecoquartier social Agora, il est important d'en connaître sa genèse, sa chronologie et d'en tirer un statut à ce jour. Par conséquent, je scinderai mon rapport en 3 chapitres. Je m'excuse déjà pour le temps que j'y consacrerai mais je crois que c'est important à plus d'un titre.

D'abord, la genèse

Suite à mon élection en juin 2012 au Conseil communal, j'ai repris le dicastère des finances, de l'administration et de l'économie publique. J'ai passé l'été à analyser la situation financière de la commune qui est à plus d'un titre critique et me suis posé bien évidemment deux questions :

1. Comment réduire les charges, celles toutefois maîtrisables et non directement liées aux décisions émanant de lois cantonales (report de charges de l'Etat) ?
2. Comment augmenter les recettes, sans reposer uniquement sur le coefficient fiscal et les taxes et émoluments ?

Pour la première question, s'il restait encore un très petit bout de gras à tailler, l'essentiel avait déjà été fait. Pour la deuxième, il s'agissait pour moi, puis plus tard pour le Conseil

communal qui a fait siennes mes propositions, de revaloriser le patrimoine laténien sous trois axes :

- a. Revalorisation du site de La Tène (camping, CIS, places de sport, etc.)
- b. Revalorisation du pôle économique d'intérêt cantonal (suite à de fortes demandes des entreprises, internes et externes)
- c. Revalorisation des pôles d'hébergement et du social (nouveaux quartiers et bon équilibre de la population)

Le projet Agora se situe dans le troisième axe, projet qui devait s'inscrire dans une politique de long terme mais également de réponses aux demandes de la politique cantonale en matière de santé publique (appartements adaptés, EMS en difficultés, planification hospitalière, etc.) et d'action sociale, telles les mesures d'intégration.

Devant l'ampleur d'un tel projet, et l'état des finances communales, un partenariat public/privé semblait adéquat. Par conséquent, la recherche d'un partenaire privé intéressé à travailler avec une commune était primordiale et plusieurs ont été sollicités à ce titre.

Puis, n'ayant que peu de zones à bâtir de notre ressort, il fallait trouver des terrains. Contact avait été pris en son temps avec l'EREN (lors de la législature précédente), et contact a été repris. Une parcelle attenante au CNP (le site de Préfargier) dite des Essertons pouvait être intéressante et contact a été pris avec la Fondation Préfargier qui a ouvert la discussion.

Mais, il fallait encore des intéressés aux niveaux des professionnels de la santé, qu'ils soient institutionnels ou privés afin de déterminer exactement les besoins, et ainsi plusieurs professionnels ont participé à une meilleure définition des besoins en fonction de leurs besoins propres mais également de la planification hospitalière et de leur propre planification.

Pour chapeauter le tout, il fallait également des professionnels du juridique et financier afin de s'assurer de la forme du partenariat public/privé et de la protection des intérêts du public mais également celui du privé.

Les prémices du projet Agora étaient donc réunies.

Chaque rencontre, à ce titre, a été relatée au Conseil communal.

Les faits

Le 23 octobre 2012, la Fondation Préfargier entre en matière dixit :

La Fondation est d'accord d'entrer en matière et de participer aux travaux qui permettront de préciser les divers aspects énoncés dans votre présentation. De la sorte la Fondation de Préfargier renforcerait encore sa présence sur le territoire de la commune de la Tène sachant que nous avons un autre chantier à Marin, soit le Chalvaire, dont les travaux devraient, nous l'espérons, pouvoir débiter très bientôt.

Un premier rapport Agora a été remis au Conseil communal en date du 29 octobre 2012 avec les premiers éléments-clés suivants :

- *Etablissement d'un cahier des charges clair, créations de comités de pilotage*
- *Aspects et enjeux sociaux, financiers et structurels*
- *Réduction des risques financiers de la commune par un partenariat public/privé exposition à un maximum de 30'000 francs*
- *Première esquisse d'un échéancier*

Le rapport a été validé en séance du Conseil communal en date du 12 novembre 2012. Trois membres du Conseil communal sont nommés à ce titre aux comités de pilotage, nommés COPILs. Sur demande de ma part, en date du Conseil communal du 19 novembre, ce n'est pas 3 mais 4 membres du Conseil communal qui sont nommés aux COPILs (comités de pilotage).

Un deuxième rapport Agora est présenté le 6 décembre 2012 et retiré de ma part pour complément d'informations mais notamment suite à l'annonce surprise du retrait de la Fondation Préfargier. En parallèle, une demande formelle est refaite à l'EREN.

Après reprise de contact et rencontre avec la Fondation Préfargier le 9 janvier 2013, une nouvelle ouverture est faite avec de nouvelles conditions et relatées au Conseil communal du 14 janvier 2013.

Un troisième rapport Agora est présenté le 29 janvier 2013 et validé en séance du 4 février 2013. Remise des projets d'actes constitutifs de SanaForum Holding SA finaux.

Son issue est la suivante, dixit :

Revalorisation du patrimoine / projet

Enregistrement du courrier du 30.1.2013 de la présidente de l'EREN Danièle Rinaldi confirmant la volonté d'avancer dans une négociation pour un droit de superficie sur la parcelle n°2961 des Couviers et pour la mise à disposition d'une chapelle polyvalente.

Enregistrement du courriel du 31.1.2013 de l'administrateur contenant la note interne de Serge Girardin relative au rapport de revalorisation du patrimoine laténien et ses annexes.

Décision : création d'une holding (capital apporté de 30'000 francs). Serge Girardin prendra contact avec Danièle Rinaldi.

Le 11 février 2013, retrait du soutien d'un conseiller communal au projet, le président du Conseil communal de l'époque rappelle les principes de collégialité sur les décisions du Conseil communal.

4 mars 2013, validation du projet de rapport sur l'Ecoquartier Agora au Conseil général par le Conseil communal.

8 mars 2013, signature des actes constitutifs de SanaForum Holding SA par deux conseillers communaux et nomination à la présidence du conseil d'administration de SanaForum Holding SA de Serge Girardin. Il semblait, à ce début, logique pour le Conseil communal d'y être le représentant en tant que rapporteur du projet. N'étant pas formellement présent à la signature des actes, on m'a par téléphone posé deux questions auxquelles j'ai répondu pour une de façon très précise concernant une problématique des offres publiques et pour l'autre par la positive étant convaincu que les éléments avaient été préalablement validés par le groupe de travail (participation de la commune à la Holding). C'est une erreur de vérification de ma part qui a été découverte seulement à fin mai 2013 ! J'y reviens plus tard.

15 mars 2013, courrier de la Fondation Préfargier demandant de revoir certaines conditions.

21 mars 2013, présentation du rapport au Conseil général et prise en considération d'un refus de prise d'acte.

Fin mars 2013, fin du COPIL santé/structure, présentation des résultats de ce COPIL aux chefs des services de la santé publique et de l'action sociale.

D'avril à mai 2013, réception du rapport Apress sur les résultats du COPIL santé/structure, lettre des chefs de service de l'Etat, diverses rencontres d'intéressés aux projets. A ce titre, au niveau des chefs de service de l'Etat, je cite :

Prévoyance sociale / projet Agora

Compte rendu par le président de la rencontre du 8.5.2013 d'Yves Grosclaude, chef de l'office du maintien à domicile, et de Jacques Laurent, chef du service des institutions pour adultes et mineurs, soit :

Admission de l'idée d'obtenir un courrier d'appui du CE pour le projet Agora afin d'aller dans le sens d'une condition de la Fondation de Préfargier pour la conclusion d'un droit de superficie ; projet Agora vu d'un bon œil par l'Etat.

10 juin 2013, réception du courriel de Pierre Leu, du service des communes, sur le courrier adressé par le président de la commission financière et son vice-président sur la validation des statuts par le même service des communes et également l'art. 50. Appels entre l'administration et Pierre Leu, ainsi que de ma part à Pierre Leu.

Le même jour, en date du 10 juin 2013, j'émet un rapport au Conseil communal dénommé « Agora-procédures » et validé par le Conseil communal sur ce point dont la conclusion est la suivante :

Ce projet est primordial pour notre commune et est inscrit dans notre plan de législature, et suis sûr de sa bonne facture tant sur le fond que sur la forme ; je veillerai désormais à mettre en place les garde-fous nécessaires quitte à vérifier deux fois plutôt qu'une.

Je souhaite également rétablir un climat de calme et de sérénité au sein du Conseil communal ; si des informations ne sont pas claires, libre à chacun de s'informer auprès des responsables respectifs des dossiers.

Pour ma part, afin de régler définitivement ces ambiguïtés, Monsieur Pierre Leu sera invité à notre séance de Conseil communal prochainement et Messieurs Pierre Leu et V. Meylan invités à la commission financière en septembre 2013.

J'admets à ce titre mon erreur de vérification devant le Conseil communal et désire procéder à sa correction immédiatement. Les COPILs sont stoppés. Il n'y a plus eu aucun frais engagé depuis fin avril 2013, une facture restant toujours en attente.

24 juin 2013, deux nouveaux rapports Agora sont soumis soit un intitulé « Rendements » et l'autre « Final » (prises en considération des interrogations du plénum). Les rapports sont validés. Décision d'envoyer un courrier au Conseil d'Etat avec une date effective au 2 juillet 2013 invitant à valider la participation communale à SanaForum Holding SA et invitant à une séance entre le service des communes et les présidents de groupe et partis.

Début août 2013, rappels au Conseil d'Etat de notre demande.

31 août 2013, nous recevons une lettre de renonciation de la Fondation Préfargier à notre projet de convention sur la base de prix proposés.

Fin août 2013, contact avec le service des communes via l'administration et promesse du service des communes d'une réponse orale pour le 6 septembre 2013 et d'un courrier par après.

2 septembre 2013, le Conseil communal se dit sentir sous pression mais conserve sa ligne de conduite en demandant d'attendre la lettre du Conseil d'Etat, à sa majorité.

9 septembre 2013, demande de retrait de la commune de SanaForum Holding SA à sa majorité dans les priorités de l'ordre du jour, puis démission de trois conseillers communaux. Une lettre est écrite en ce sens le 12 septembre 2013.

13 septembre 2013, lettre du Conseil d'Etat, réception effective au 20 septembre 2013.

17 septembre 2013, lettre de l'EREN, réception effective au 24 septembre 2013.

Réponses formelles

1. Les partenaires fonciers étaient bel et bien partants, clairement, et de façon écrite ; sous certaines conditions, évidemment, car les négociations et demandes complémentaires sont normales dans ce genre de situation !
2. Les statuts n'ont effectivement pas été validés au 23 mars 2013 et cela constitue une erreur que je porte volontiers à titre personnel s'il le faut, malgré un entourage de professionnels à cet effet. Il a été remédié dès lors à cette erreur.

3. Il n'y a jamais eu d'actes illégaux. Cela ne saurait être le cas qu'au cas où le Conseil d'Etat refuserait ou n'avaliserait pas SanaForum Holding SA en la teneur, et à ce titre la commune devrait et pourrait sans autre se retirer. Ce n'est pas le cas formellement à ce jour.
4. La transparence des comptes est totale ; 17'094.30 francs ont été dépensés à ce jour et env. 4'000 francs d'actes et de convention sont encore attendus. Soit env. 22'000 francs dépensés en crédit d'étude par la société SanaForum (pour rappel à 30% pour la commune et 70% pour le promoteur, soit de facto env. 7'000 francs à charge de la commune). Je ne pense pas que l'on puisse appeler cela de la mauvaise gestion.
5. Il n'y avait pas de risques financiers puisque par convention et gentlemen's agreement la commune pouvait sortir du projet en cas de capotage et son impact financier était du ressort du Conseil communal, comme toutes études qui n'aboutissent pas.
6. Je n'ai pas travaillé en solitaire puisque le Conseil communal in corpore était au courant des activités, voire participatif aux comités de pilotage. Des séances de travail de SanaForum Holding SA ou des conseils d'administration ont eu lieu. Séances rapportées au Conseil communal.
7. Je n'ai aucun intéressement personnel dans SanaForum Holding SA (aucun jeton de présence). A part les comités de pilotage, à titre de conseiller communal, mes heures de rédaction de mes rapports n'ont jamais été calculées. En surplus, j'ai demandé par deux fois au Conseil communal de me retirer du conseil d'administration sans que personne ne souhaite me remplacer !

En conclusion, pour ma part, j'ai travaillé dans le cadre de ce projet pour le bien de la commune. Et uniquement dans ce but. Je vais vite, parfois trop vite, mais je suis capable de ralentir afin de répondre aux questions de mes collègues. Des erreurs existent dans les dossiers de chacun. Les événements récents n'auraient jamais dû se produire car ils démontrent une certaine faiblesse de la collégialité d'un Conseil communal et je m'y incorpore, qui a imploré de l'intérieur et de l'extérieur. Et à aucun moment, il n'y a lieu de dire mensonge car il n'y a jamais eu volonté de tromper qui que ce soit.

Merci. ».

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à Pascal Vaucher (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Voici le point de vue de l'Entente de La Tène.

Lors de la dernière élection du Conseil communal, l'Entente de La Tène a ravi un siège au groupe PLRT, au vu du peu de poids de ses deux candidats.

A cette occasion, le président du PLRT avait prévenu que nous payerions cette forfaiture. Nous n'aurions jamais imaginé qu'il mettrait en péril toute une commune pour mettre sa menace à exécution.

Force est de constater qu'il tient ses promesses. Par contre, la production à titre de preuve d'un document mensonger, des démarches détournées afin d'obtenir des informations sur un dossier en cours, tant auprès de la Fondation de Préfargier que du service des communes, sans parler de l'instrumentalisation de la commission financière, sont des procédés totalement indignes d'un président de commission financière. Nous prions donc instamment le groupe PLRT d'y mettre bon ordre.

Au vu des méthodes employées et des moyens engagés, notamment une campagne de presse savamment entretenue, la démission de trois conseillers communaux n'est plus aussi surprenante qu'elle n'y paraît au premier abord. Un doute subsiste toutefois ; sont-ils complices et/ou seulement victimes ? Une seule certitude, à trois ils étaient en quelque sorte maîtres à bord, puisque majoritaires ; or ils ont failli à leur devoir de capitaines et ont abandonné le navire communal en pleine tempête.

Je ne sais pas quel est le brillant stratège politique qui a eu l'idée de dépoussiérer l'article 25 al. 1 let. B de la loi sur les communes, permettant le renouvellement intégral des autorités, mais je suis personnellement convaincu qu'il ne s'agit en aucun cas de l'un des trois conseillers communaux démissionnaires.

Malheureusement, comme leurs homologues sportifs sont prêts à bouter le feu au stade en cas de défaite, les hooligans politiques sont capables des pires bassesses pour récupérer un siège perdu.

Si l'incendie, intentionnellement allumé au sein du Conseil communal de La Tène, permet au moins de neutraliser l'un ou l'autre de ces agitateurs politiques, alors la crise que traverse la commune n'aura pas été totalement inutile.

Restera tout de même un énorme sentiment de gâchis, au milieu des décombres fumants.

Merci. ».

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à Nicolas Krügel (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je remercie l'Entente de me prêter autant de pouvoirs malsains ; je ne pensais pas avoir une telle emprise sur cette collectivité et je le regrette presque sachant qu'elle a organisé tout ceci semble-t-il seule.

Le ton étant donné, je me permettrai d'utiliser le même lorsqu'il s'agira de prendre position politiquement. Mais avant de prendre position politiquement, nous souhaitons remercier Monsieur Girardin de son exposé et vous dire que nous avons de petites questions à poser, auxquelles nous espérons obtenir des réponses. Celles-ci sont de deux ordres.

Une partie relève bien évidemment du projet Agora et des circonstances dans lesquelles il s'est développé.

Une autre partie relève de dysfonctionnements plus vastes au sein de l'Exécutif de La Tène, car si tout se résumait au seul dossier d'écoquartier, les choses seraient encore assez simples.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, voici les questions que nous allons poser et auxquelles nous souhaitons qu'il nous soit répondu clairement par oui ou par non. Vous constaterez aussi que les formulations sont intentionnellement fermées de manière à permettre de choisir l'affirmative ou la négative.

Les deux conseillers communaux envoyés signer les actes de constitution de la société SanaForum Holding SA ont-ils appelé Monsieur Girardin depuis les bureaux du notaire qui les recevait pour l'occasion ? Ont-ils demandé si Monsieur Girardin disposait des autorisations cantonales nécessaires pour créer une société anonyme dont la commune serait actionnaire ?

Le 4 mars 2013, lors de l'envoi du rapport d'information relatif au projet d'écoquartier social Agora au Conseil général, le Conseil communal avait-il reçu un accord formel du service des communes quant à la participation de la commune de La Tène à la constitution de SanaForum Holding SA ?

Dans les affaires, il est d'usage de démontrer son accord au travers de la signature de lettres d'intention, puis de confirmation d'engagement et enfin de contrat formellement paraphés. A défaut, l'engagement des parties est réputé inexistant. Dès lors, lorsqu'on écrit dans un rapport d'information que toutes les parties « *ont confirmé par écrit leur plein intérêt* », on communique au lecteur qu'il n'y a pas de doute sur la volonté de s'engager des parties. Avant l'envoi du rapport d'information relatif au projet d'écoquartier social Agora au Conseil général, les représentants de la Fondation Préfargier avec qui la commune discutait ont-ils écrit pour confirmer que la Fondation s'engageait à vendre le terrain sur lequel l'écoquartier Agora est projeté ?

La loi oblige les collectivités à conclure des contrats après une procédure transparente d'attribution impliquant plusieurs offrants. L'association avec un professionnel de l'immobilier pour un projet dont l'ampleur s'annonce en millions de francs pour son coût de construction, ainsi que pour l'acquisition des biens-fonds nécessaires à sa réalisation nous semble nécessiter un processus des plus ouverts. Hormis Monsieur Rotilio avec qui la commune se retrouve associée dans le cadre de SanaForum Holding SA, a-t-on contacté d'autres investisseurs immobiliers intéressés à se joindre à un projet d'écoquartier afin d'assurer un choix ouvert et transparent du partenaire de la collectivité ?

Monsieur Girardin a-t-il accusé à plusieurs reprises l'un ou l'autre de ses collègues conseillers communaux de distribuer des documents du Conseil communal à l'extérieur du collège ? Avait-il des preuves de ce qu'il avançait ?

Lorsqu'un rapport doit être validé par le Conseil communal, il est d'usage que certains délais soient fixés pour son dépôt, de façon à permettre aux autres membres du collège de relire le projet et de formuler leurs commentaires. Pour tous les rapports rédigés par Monsieur Girardin, ce dernier a-t-il respecté les délais convenus permettant à ses collègues de se prononcer raisonnablement ?

Il est une règle que les responsables de dicastère s'occupent avant tout de leur pré carré puis suppléent à leurs collègues lors de leur absence. Reprendre des dossiers de ses collègues suppose dès lors qu'on ait requis leur accord et qu'on en ait informé le collège. Depuis sa prise de fonction, Monsieur Girardin est-il intervenu personnellement dans le cadre de dossiers relevant des dicastères autres que ceux de l'administration, de l'économie publique ou des finances ? L'a-t-il fait avec l'assentiment du collège ?

Depuis le début de la législature, nous avons assisté à diverses présentations de projets par médias interposés, dont notamment l'extension qu'on nous présente comme imminente du pôle de développement économique. Les interventions auprès des médias régionaux de Monsieur Girardin pour y exposer les projets communaux ont-elles été annoncées préalablement au Conseil communal ? Le contenu de ces interventions a-t-il été discuté préalablement avec le reste du collège ?

Les décisions de notre Autorité en matière de fiscalité ont été dictées en grande partie par plusieurs hypothèses portant sur la répartition future des recettes de l'impôt des personnes morales ainsi que sur la réforme de la péréquation intercommunale. La Commission du Grand Conseil chargée de ce dernier dossier a déposé ses réflexions tout comme son projet en fin d'été sur le bureau du Conseil d'Etat. Les conséquences pour notre commune pourraient être très différentes de celles dépeintes par le responsable du dicastère des finances lors de nos débats. Lorsque Monsieur Girardin a décrit l'évolution de la péréquation intercommunale dans le cadre des réunions de la commission financière puis du Conseil général, était-il au courant du contenu des deux rapports d'experts commandés par le Canton et des conclusions de la Commission du Grand Conseil chargée du dossier ?

Comme nous avons pu le souligner dans une interpellation que vous avez tous reçue avec cette convocation, la campagne médiatique de l'Exécutif de La Tène a dépassé assez largement ce qui est permis dans les semaines précédant un scrutin populaire. En orchestrant la communication du Conseil communal lors de la votation portant sur le coefficient fiscal, Monsieur Girardin s'est-il assuré du respect des règles propres à la communication d'un Exécutif durant une campagne de votation ? A-t-il informé ses collègues du contenu et du rythme de cette communication ?

Toutes ces questions sont là et si Monsieur Girardin veut bien y répondre, nous en serions enchantés ».

Sur question de **la présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT)**, **Serge Girardin** répond qu'il attend les questions du PSLT.

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à **Gérard Gremaud (PSLT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous remercions Monsieur Girardin de son exposé et nous avons également quelques questions à lui poser.

J'aimerais revenir sur les faits que nous citons dans notre résolution et que vous contestez ; permettez-moi de les reprendre un à un.

Premièrement, le premier point de notre résolution se base sur un article paru dans l'Express du 21 mars 2013. Les propos d'un membre du conseil de la Fondation de Préfargier relatés par le journaliste Basile Weber, auteur de cet article, contredisent clairement vos déclarations concernant le plein intérêt de cette fondation faites lors du Conseil général du 21 mars. Vous nous avez donné, ou oublié de le faire, de nouvelles informations concernant ce point, où vous décrivez une valse-hésitation de la Fondation de Préfargier. Finalement, il n'est pas très clair pour nous si le jour du Conseil général vous aviez ou non l'accord écrit des parties concernées.

Le deuxième point concerne la commission financière.

En tant que responsable des finances de notre commune, vous savez que selon l'article 162 de notre règlement de commune, vous devez demander un préavis de la commission financière pour toute dépense non prévue dans la planification. Selon l'art. 163, al. 2, la commission des finances doit être prévenue lors de dépenses consenties au titre de la compétence financière du Conseil communal. Dans le cas de la prise de participation dans la société SanaForum à hauteur de 30'000 francs, ces deux dispositions ont-elles été respectées ?

Troisièmement, accord des autorités cantonales. Dans sa lettre du 6 juin, Monsieur Leu du service des communes affirme qu'il n'a « à aucun moment validé les statuts ou la création de la société SanaForum SA, pas plus que le Conseil d'Etat du reste ». Comment était-il dès lors possible d'affirmer lors du Conseil général du 21 mars que « les statuts de la SA ont été validés par le service des communes » ?

Quatrièmement, la loi cantonale sur les communes prévoit dans son article 50 que « le Conseil d'Etat doit autoriser la participation financière d'une commune dans une société privée présentant un intérêt général ». Que notre commune prenne, sans cette autorisation, une participation dans une société telle que SanaForum, dont le statut d'intérêt général reste largement à prouver, était-il conforme à la législation ?

Les questions suivantes concernent les statuts de SanaForum Holding SA.

Monsieur Girardin, il existe en Suisse plus de 1'500 sociétés d'utilité publique, de coopératives d'habitats et de fondations dont les statuts définissent pour but social de la société le développement d'habitats ou de quartiers d'habitation ; pourquoi n'avoir pas prévu des statuts décrivant clairement le but du projet Agora ?

Ensuite, les partenaires qui envisageraient une relation commerciale avec la société SanaForum se baseraient sur ses statuts, qui doivent donc être disponibles. Pourquoi dès lors compléter les statuts de cette société par un pacte d'actionnaires ? Pour rappel, un pacte d'actionnaires est un contrat confidentiel dont le contenu n'est connu que des seuls signataires.

7^e question : Les statuts de SanaForum autorisant une rétribution aux administrateurs, ne voyez-vous pas un conflit d'intérêt entre le rôle d'administrateur rémunéré de la société SanaForum et le rôle d'autorité communale ?

Finalement, en regard de l'ampleur du projet, qui est considérable et sans équivalent dans la commune, et qui touche des domaines comme les finances, l'urbanisme et certainement d'autres commissions communales, comment pouvez-vous arriver à la conclusion qu'aucune de ces commissions n'était concernée ?

Merci Madame la présidente, j'attends les réponses de Monsieur Girardin. ».

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à Serge Girardin.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour ma part, il est clair que je répondrai aux questions qui sont posées stricto sensu au projet Agora et SanaForum Holding SA, tel que je l'ai fait dans mon exposé.

Les questions qui sont posées par le groupe PLR en marge du projet ne sont pas contenues dans leur projet de résolution. Je ne verrais pas pourquoi j'y répondrais, mais comme on est en toute transparence, je donnerai certains éléments afin de répondre à certaines de ces questions.

Je reprends en premier lieu les questions posées par le PLRT puisqu'il les a posées en premier.

« Les deux conseillers communaux envoyés signer les actes de constitution de la société SanaForum Holding SA ont-ils appelé Monsieur Girardin depuis les bureaux du notaire qui les recevait pour l'occasion ? ».

Non, mais le notaire l'a fait.

« Ont-ils demandé si Monsieur Girardin disposait des autorisations cantonales nécessaires pour créer une société anonyme dont la commune serait actionnaire ? ».

Ce n'est pas pour la forme que la question a été posée. Non.

« Le 4 mars 2013, lors de l'envoi du rapport d'information relatif au projet d'écoquartier social Agora au Conseil général, le Conseil communal avait-il reçu un accord formel du service des communes quant à la participation de la commune de La Tène à la constitution de SanaForum Holding SA ? »

Je l'ai dit dans mon exposé, non.

« Dans les affaires, il est d'usage de démontrer son accord au travers de la signature de lettres d'intention, puis de confirmation d'engagement et enfin de contrat formellement paraphés. A défaut, l'engagement des parties est réputé inexistant. Dès lors, lorsqu'on écrit dans un rapport d'information que toutes les parties « *ont confirmé par écrit leur plein intérêt* », on communique au lecteur qu'il n'y a pas de doute sur la volonté de s'engager. ».

Je vous ai lu le texte de la Fondation Préfargier. A mon avis, c'est un accord écrit que l'on peut considérer.

« La loi oblige les collectivités à conclure des contrats après une procédure transparente d'attribution impliquant plusieurs offrants. ».

Je vous rappelle que l'on est à une ébauche de projet, à un pré-projet, à une étude, et c'est effectivement lors de la construction qu'il y a lieu de se poser ce genre de problèmes ; il n'y a pas eu à ce titre-là plusieurs offres. Mais la question est de savoir s'il y a eu d'autres intervenants. Je l'ai dit dans mon exposé : oui, formellement oui.

« Monsieur Girardin a-t-il accusé à plusieurs reprises l'un ou l'autre de ses collègues conseillers communaux de distribuer des documents du Conseil communal à l'extérieur du collège ? Avait-il des preuves de ce qu'il avançait ? »

On est du ressort de la communication en interne ; je n'ai pas à me prononcer là-dessus mais je dis que je m'insurge car il y a régulièrement de l'ingérence. Lorsqu'un rapport doit être validé par le Conseil communal, il est d'usage que certains délais soient fixés pour son dépôt.

Oui, j'ai respecté le délai, mais il a fallu le report du dossier, remis à huitaine, à quinzaine, jusqu'à ce que les partis puissent en avoir pris connaissance.

« Il est une règle que les responsables de dicastère s'occupent avant tout de leur pré carré. ».

Me suis-je inséré ou immiscé dans les dicastères des autres ? Lorsque le Conseil communal me le demandait, au titre de conseiller communal, généralement dans les dossiers oui, c'est le cas. Il y a des dossiers où l'on m'a mandaté parce que cela fait partie de mes dicastères, p.ex. de l'économie publique, notamment dans les contacts avec les entreprises, mais par la suite il y a toujours eu rapport d'information au Conseil communal ou communication et

quand l'on va à une séance, si je suis mandaté parce qu'il y a un problème financier à régler, on me mandate avec le conseiller communal responsable du dicastère.

Depuis le début de la législature, nous avons assisté à diverses présentations de projets par médias interposés, dont notamment l'extension du pôle de développement économique de 8 millions. Cette présentation a été validée par le Conseil communal, avant qu'il annule le cocktail des entreprises. Il est vrai que l'on peut faire des modifications après coup.

« Les décisions de notre Autorité en matière de fiscalité ont été dictées en grande partie par plusieurs hypothèses portant sur la répartition future des recettes de l'impôt des personnes morales ainsi que sur la réforme de la péréquation intercommunale, etc. ».

Oui, dans le budget 2013 ; il faut relire mon rapport, qui est plus que circonstancié sur les événements qui pourraient, ou qui peuvent, se passer au niveau de notre canton et au niveau de la fiscalité.

Voilà, j'en aurais fini pour les questions du PLRT.

Concernant les questions du PSLT, à savoir « Le premier point de notre résolution se base sur un article paru dans l'Express du 21 mars 2013, etc. ».

Les parties, comme la Fondation Préfargier ou même l'EREN, si elles avaient dit que l'on n'avait jamais eu de contact, je ne m'en serais jamais offusqué. Je ne pense pas que c'est à la presse d'en faire état. Il y a un devoir de discrétion pour ce genre de négociations. Maintenant, vous avez eu effectivement preuve que des contacts ont eu lieu et également des négociations.

Concernant le deuxième point : « En tant que responsable des finances de notre commune, vous savez que selon l'article 162 de notre règlement de commune, vous devez demander un préavis de la commission financière pour toute dépense non prévue dans la planification, etc.) ».

Dans ce cadre-là, je l'ai rappelé dans mon exposé au mois de février, c'est-à-dire avant l'époque du rapport Agora au Conseil général du mois de mars, cette dépense figure dans le plan de législature et la planification financière.

Comme vous le savez, je travaille sur les procédures qualité au sein de notre commune et on n'est pas encore tout à fait sûr à ce niveau, puisque j'ai été interpellé par la commission financière sur les compétences du Conseil communal et j'ai fait un rapport circonstancié en la matière, qui reprend tous les crédits qui ont été votés, communiqués ou pas par le Conseil communal à la commission financière depuis 2009 ; de ce fait aussi de l'introspection.

Concernant l'« accord des autorités cantonales, Dans sa lettre du 6 juin, Monsieur Leu du service des communes affirme qu'il n'a « à aucun moment validé les statuts, etc. », il est vrai que des professionnels étaient là pour le faire et j'en prends la responsabilité parce que je n'ai pas checké ; c'est un devoir que j'aurais dû faire et je ne l'ai pas fait. La loi cantonale sur les communes prévoit dans son art. 50 que le Conseil d'Etat doit l'autoriser, ce qui a été immédiatement fait à partir du moment où nous avons eu connaissance de cet article lors de la réception de la lettre du 10 juin ; j'ai immédiatement fait un rapport au Conseil communal à cet effet afin de pallier à ce problème.

Concernant les statuts de SanaForum Holding SA, je conviens que la forme et les statuts pro forma ou autrement dit standards qui avaient été utilisés n'étaient pas des plus adaptés, mais le type de société qui a été créé à ce moment-là était clairement défini dans un but beaucoup plus loin et dans un but beaucoup plus vaste de ce que l'on voulait. On a mis des garde-fous pour éviter tout dérapage, comme vous l'avez dit, dans une convention d'actionnaires, qui a été stoppée puisque l'on devait recevoir au préalable l'aval du Conseil d'Etat et certaines questions sont suspendues auprès de ce dernier.

« Les statuts de SanaForum autorisant une rétribution aux administrateurs, ne voyez-vous pas un conflit d'intérêt entre le rôle d'administrateur rémunéré de la société SanaForum et le rôle d'autorité communale ? ».

Je l'ai dit et je le répète, je n'ai jamais touché un seul centime de SanaForum Holding SA, donc renoncé à une distribution quelconque. Je le confirme et la comptabilité qui a été remise à l'administration est claire à ce sujet.

« En regard de l'ampleur du projet, qui est considérable et sans équivalent dans la commune, et qui touche des domaines comme les finances, l'urbanisme et certainement d'autres commissions communales, comment pouvez-vous arriver à la conclusion qu'aucune de ces commissions n'était concernée ? ».

Je n'ai pas dit qu'aucune commission n'était concernée. A ce moment-là, je ne savais pas quelles commissions pouvaient prendre position sur ce rapport. Par contre, il a toujours été dit depuis le mois d'octobre 2012 qu'une commission ad hoc devait être créée à cet effet, mais je vous répète que l'on est aux prémices du projet, à l'étude de faisabilité du projet. J'ai l'impression que l'on fait une sorte de procès d'intention à un projet qui n'est qu'à ses débuts ou à son départ. Si l'on commence à commenter une étude d'impact de bruits dans une rue de notre commune, je n'arrive plus à comprendre comment il faut travailler.

Je répète encore une fois, nous sommes dans des prémices de projet, en phase d'étude, et le capital qui a été mis à disposition était effectivement pour déterminer une viabilité à terme d'un tel projet et de sa création.

J'espère avoir répondu le plus clairement possible aux questions qui m'ont été posées.

Merci. ».

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à Pascal Vaucher (ELT).

« Madame la présidente,

J'aimerais avoir des précisions sur la relation entre la SA et la Fondation de Préfargier. ».

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à Serge Girardin.

« Je ne pense pas que cela soit à moi de répondre. C'est un document qui est annexé au projet de résolution du PLRT. ».

Pascal Vaucher (ELT) signale que comme le règlement interdit de s'adresser directement à un membre du Conseil général, il prie la présidente de séance d'adresser cette demande à Nicolas Krügel.

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à Nicolas Krügel (GCD-PLRT).

« Madame Gueissaz est une collègue de travail de l'un des membres du comité de Préfargier, en l'occurrence Maître Knoepfler, et ce dernier a une relation particulière avec elle, avec qui il partage un certain nombre de choses. Cet échange d'informations nous revient par cette voie-là. Je l'ai également obtenu de Maître Knoepfler personnellement. Vous pouvez donc être certains que ce qui est mentionné dans ce document est également ce qui nous a été rapporté oralement.

Gérard Gremaud (PSLT) demande une interruption de séance, acceptée par la présidente de séance.

* * * * *

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à Remo Siliprandi (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je commencerai par cette célèbre citation: « Quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend l'escalier, elle met plus de temps mais fini toujours par arriver ».

Ceci dit avant que les partis prennent la parole, j'aimerais quand même dire que trois conseillers communaux ne voulant pas faire face à leurs obligations ont démissionné !

C'est quoi une démission ?

- C'est la fuite en avant !
- C'est la fuite devant les responsabilités !
- C'est ne pas vouloir faire face à une situation dont, en l'occurrence, ils sont qu'on le veuille ou non coresponsables !

Car rappelons-nous toujours qu'un Conseil communal, c'est un collège ou ça devrait l'être.

Plusieurs d'entre nous dans cette salle ou dans le public avons été dans un Exécutif et nous savons comment ça se passe !

Je le regrette pour les démissionnaires mais ce que l'on peut raconter à d'autres, on ne peut pas nous le raconter à nous.

Donc la démission, ce n'est pas du courage, c'est la solution de facilité.

Merci. ».

- Applaudissements -

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à Alain Maurissen (PSLT).

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous avons entendu les explications de Monsieur Girardin, explications qui complètent un mail que ce dernier a fait parvenir le 20 septembre aux membres de notre section pour tenter d'infléchir notre position.

Lors de la séance du Conseil général du 23 mars, Monsieur Girardin a essayé de nous vendre un projet Agora où toutes les parties semblaient s'être entendues, le financement par notre commune limité mais complété par un généreux sponsor, et les autorisations cantonales au vert, nous pouvions aller de l'avant. Force est de constater que six mois plus tard, ce n'est toujours pas le cas.

Par un faisceau d'assertions parfois vraies et les mises en cause d'autres intervenants, Monsieur Girardin essaie tout simplement d'éviter d'affronter la réalité de ses actes et de ses prises de position.

La tentative de noyer le poisson a cependant échoué, le poisson est toujours vivant, libre de ses mouvements et plus que jamais attentif à la suite des événements.

Il est évident que ces explications ne nous convainquent pas et qu'au contraire, certains faits troublants s'ajoutent à un dossier déjà lourd.

Nous pensons que le moment est enfin venu pour Monsieur Girardin d'assumer ses responsabilités et d'en tirer les conclusions politiques.

De par sa démission, Monsieur Girardin permettrait la mise en place rapide d'un nouveau Conseil communal que de lourds dossiers attendent :

- le budget 2014
- les nouvelles données en termes de fiscalité sur les personnes physiques, les personnes morales et la péréquation
- le coefficient fiscal
- le dossier fusions, etc.

Nous espérons que le nouveau Conseil communal empoigne le plus rapidement possible également le dossier Agora et clarifie la situation de la société SanaForum, par un retrait de son capital action ou par une mise en conformité de ses statuts pour être en ligne avec les objectifs du projet et un statut d'utilité générale conforme à l'art. 50 de la loi sur les communes.

Je profite de ce temps de parole pour m'adresser à la population de La Tène.

Nous déplorons devoir investir un temps précieux pour ce genre de débats alors que des dossiers importants nous attendent. Croyez bien que nous ne l'avons fait que contraints, n'ayant pas trouvé d'autres échappatoires à la situation qui se présentait à nous. Nous avons assumé nos responsabilités. Aussi, nous nous engageons auprès de la population à tout mettre en œuvre pour remettre sur les rails aussi vite que possible un Exécutif qui puisse fonctionner. S'il faut se réunir plus souvent et travailler plus dur encore pour rattraper le temps perdu et assurer les délais, nous le ferons.

Merci. ».

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à Nicolas Krügel (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En préambule, nous observons deux choses.

Premièrement, les réponses qui nous sont données ce soir sont celles d'un homme seul. Il ne s'agit en aucun cas de la position d'un collègue puisque la majorité de celui-ci a démissionné depuis presque trois semaines et n'est plus là pour nuancer le point de vue qui nous est apporté, l'éclairer différemment voire rétablir les détails occultés.

Deuxièmement, les réponses qui nous sont données ce soir sont étayées par des documents qu'on ne souhaite pas nous présenter. Nous ne pouvons donc apprécier les propos tenus qu'à la lumière de nos expériences récentes. Lorsqu'on nous dit que les procès-verbaux et les rapports internes du Conseil communal précisent certaines choses, ces propos sont-ils aussi vrais que lorsqu'on affirmait le 21 mars dernier que « *les statuts de SanaForum Holding SA ont été validés par le service des communes* » ? Lorsqu'on s'appuie aujourd'hui sur des lettres de l'EREN ou de la Fondation Préfargier qu'on ne peut nous présenter, l'affirmation est-elle aussi vraie que lorsqu'on nous écrivait le 25 février dernier que les partenaires au projet Agora « *ont confirmé par écrit leur plein intérêt* » ? Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il nous est permis d'en douter un peu, beaucoup, complètement. Le flou combiné à une crédibilité très écornée n'est pas la bonne formule pour convaincre. Seuls les moins regardants ou les plus éblouis voudront y croire, oubliant au passage le devoir qu'ils ont de plausibiliser ce qu'on leur sert.

Nous savions avant même de démarrer cette réunion que ces constats s'imposeraient. Nous nous sommes toutefois résolus à les entendre puisque le groupe politique de l'Entente en a fait une condition préalable au renouvellement intégral du Conseil communal. Nous attendons dès à présent de l'Entente qu'elle tienne parole et respecte ses engagements pour la suite des événements.

Ceci étant dit, si tout s'arrêtait au seul dossier Agora, les choses seraient encore assez simples, comme je le disais précédemment. Or, aujourd'hui, nous ne dénonçons pas seulement le traitement d'un dossier. Nous nous alarmons d'un dysfonctionnement général résultat du comportement et de l'attitude d'un homme. Un seul homme qui rend la conduite de notre commune impossible.

Un dysfonctionnement général illustré notamment par :

- Un conseiller communal qui choisit la voie d'une société holding quand les fondations ou les coopératives d'utilité publique sont des outils qui marchent et sont suffisants pour des projets d'une ampleur encore plus grande.
- Un conseiller communal qui se fait bombarder président du Conseil d'administration de ladite société holding pour mieux en maîtriser la destinée, hors la vue de ses collègues.
- Un conseiller communal qui envoie ses collègues signer un acte de constitution de société illicite et qui leur confirme par téléphone devant un notaire qu'il a toutes les autorisations requises.

- Un conseiller communal qui favorise un promoteur isolé et de son choix plutôt que de recourir à une procédure ouverte et transparente pour retenir notre associé, notre associé à tous.
- Un conseiller communal qui affirme dans ses rapports écrits puis oralement devant notre Autorité des choses qui ne sont pas vraies.
- Un conseiller communal qui décrète péremptoirement la façon dont vont évoluer les dossiers cantonaux de fiscalité ou de péréquation alors même que la réalité diverge fortement lorsqu'elle est relatée par les commissions chargées de traiter les dossiers ou lorsque le dossier est empoigné par le Grand Conseil.
- Un conseiller communal qui insulte copieusement, accuse sans preuve, méprise systématiquement et aveuglément l'une de ses collègues en réunion de collègue.
- Un conseiller communal qui accuse les absents ou les personnes qui n'ont voix au chapitre alors même qu'il se devrait d'assumer la réalité des choses et d'en tirer des conclusions qui s'imposent : la démission.

Ces dysfonctionnements sont venus à bout de trois membres du collège. Ceux-ci n'ont plus confiance, blessés, dépités, frustrés par tant de coups pour l'instant assésés au sens figuré des choses.

Ce soir, il est venu, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le temps de tourner la page et de cesser ce triste spectacle dont la presse se purlèche à raison. Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien ont accepté les conditions de l'Entente et remercient Monsieur Girardin de s'être plié à l'exercice. Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien ne sont cependant pas satisfaits des réponses obtenues. Elles sont trop floues, rarement émaillées d'un oui ou un non malgré une formulation que nous avons voulue fermée.

Il est maintenant venu le moment de tenir tous les engagements pris. Il est venu le moment de passer au point suivant de l'ordre du jour. Ce point doit permettre de jeter les bases du renouvellement intégral de nos autorités exécutives puis de la reconstruction.

Nos institutions, nos concitoyens, nos voisins ont besoin de sérénité pour aborder les sujets délicats qui nous attendent.

Les projets de fusions en font partie, tout comme le budget 2014 et nombre de dossiers, d'actes du quotidien sur lesquels nos habitants se voient forcés d'attendre, faute d'un Exécutif en ordre de fonctionner. ».

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) remercie Nicolas Krügel mais elle aurait espéré que ses propos soient un peu plus modérés.

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à **Pascal Vaucher (ELT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous étions appelés ce soir à entendre le conseiller communal responsable du dossier SanaForum Holding SA. Je pense que les réponses ont été circonstanciées et elles ne me semblent pas totalement démenties.

Par ailleurs, si une dépense de 30'000 francs est de la compétence du Conseil communal, ce n'est pas une illégalité. Il a l'obligation d'informer la commission financière. Il ne l'a pas fait directement mais au travers d'un rapport à l'ensemble du Conseil général, où cette dépense figurait. Parler d'illégalité est totalement impoli.

Les reproches faits dans les deux résolutions ayant été démantelées, l'Entente de La Tène renouvelle sa confiance à ses deux conseillers communaux.

Merci. ».

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je suis le seul qui est resté du collège et je peux vous confirmer que l'on a longuement discuté et que l'on a échangé différentes questions. Je suis resté dans ce collège, par principe et pas à cause de Serge. J'y serais resté pour n'importe quel conseiller qui manque ce soir.

Nous sommes dans une phase d'étude, dans une phase d'élaboration d'un projet, nous avons fait des erreurs.

Il y a aussi une problématique envers chacun de nous et j'ai une coresponsabilité. Si on continue de dire qu'il y a des mensonges là-dedans, je peux vous dire aujourd'hui (ce soir) que l'on a fait des erreurs mais qu'il n'y avait jamais eu la volonté de tromper quelqu'un.

Suite au rapport entendu ce soir de la part de Monsieur Girardin, je peux confirmer que l'on était au courant ; il est 100% coresponsable de ce qui a été dit et de ce qui a été écrit.

Si l'on n'avait pas le temps parce qu'il y avait plus de dossiers, on a toujours pu dire « pas ce soir, il faut avoir plus de temps, plus d'informations. ». C'est cela que j'ai vécu pendant ces 3 à 6 derniers mois où l'on a traité cette question d'Agora.

C'est complexe, clair, et il n'est pas évident pour les miliciens de le comprendre mais je vois le but de faire quelque chose de plus pour notre population dans le secteur du social, par exemple aussi dans les crèches. Il y a d'autres moyens que l'on aurait pu mettre en place. J'ai voulu rester là-dedans parce que je suis convaincu que le projet ou l'idée du projet est bonne.

Que les trois autres membres du Conseil communal aient démissionné, je le déplore. Depuis 25 ans que je vis dans cette commune, je ne comprends pas pourquoi on jette si vite l'éponge. On a toujours travaillé ensemble et je veux rester dans ce climat de collège et je veux rester pour que nous allions ensemble de l'avant.

Ce qui a été dit ce soir, je peux le confirmer et c'est ce que j'ai vécu.

Merci. ».

4. (ancien point 3) Vacances au Conseil communal – élections

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) signale, comme vous le savez, que trois conseillers communaux de notre commune ont démissionné. Les lettres des démissionnaires sont sur vos bureaux et sur les nôtres.

Conformément à la loi sur les communes, il y a donc lieu de procéder à une élection. Elle se réfère à l'article 25, alinéa 1^{er}, litt. b qui stipule que :

« Le Conseil général a les attributions suivantes : ...

Il élit au scrutin secret, à la majorité absolue, l'élection tacite étant réservée : ...

les membres du Conseil communal, lorsque le règlement lui en donne la compétence, pour quatre ans au début de chaque période administrative ; il procède à une nouvelle élection intégrale de ces autorités lorsque, du fait de vacances, celles-ci ont simultanément perdu la majorité de leurs membres et ne peuvent pas être entièrement complétées »...

Il y a donc lieu de procéder selon cette disposition légale. Le règlement communal prévoit 5 conseillers communaux, 3 sont absents et 2 sont encore présents. Il faudrait donc élire 3 nouveaux conseillers communaux, par le biais d'une élection complémentaire.

Elle précise que si l'élection complémentaire à laquelle nous allons procéder ne permet pas de compléter entièrement le Conseil communal (par l'élection de 3 membres), nous devons alors procéder à une élection intégrale conformément à l'article 25 al. 1 litt. b in fine. Nous le ferons alors dans une séance ultérieure du Conseil général. En effet, une telle solution ou situation nécessite une certaine réflexion de tous les conseillers généraux et ne doit pas être prise à la légère, compte tenu des enjeux politiques importants communaux. De plus, cette

élection intégrale ne pourrait pas se faire ce soir, puisqu'il n'y aurait pas suffisamment de candidatures annoncées, le cas échéant.

Y a-t-il ce soir des candidatures pour le Conseil communal de la commune de La Tène ?

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne respectivement la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), **Ted Smith** (GCD-PLRT) et **Gérard Gremaud** (PSLT), qui n'ont aucun candidat à proposer.

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) constate donc que le nombre de candidats étant nul, nous ne pouvons dès lors pas procéder à une élection complémentaire.

Vu l'esprit de la loi sur les communes, nous devons procéder à une élection intégrale du Conseil communal, qui sera fixée soit le jeudi 3 octobre, soit le jeudi 24 octobre lors de la prochaine séance extraordinaire du Conseil général.

Elle demande aux groupes de se prononcer.

Gérard Gremaud (PSLT) demande une interruption de séance, acceptée par **la présidente de séance**.

* * * * *

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) reprend la séance et donne respectivement la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), **Gérard Gremaud** (PSLT) et **Pascal Vaucher** (ELT), qui retiennent la date du 24 octobre.

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) signale que dépourvu de Conseil communal, nous devons supprimer les actuels points 7 à 16a) de l'ordre du jour.

5. (ancien point 4) **Communication du Conseil communal** (point non traité).

6. (ancien point 5) **Nomination d'un-e membre de la commission de salubrité publique, en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT), démissionnaire**

Gérard Gremaud (PSLT) propose **Pierre André Rubeli**, élu tacitement.

- Applaudissements -

7. (ancien point 6) **Nomination de deux membres de la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes, en remplacement d'Eric Flury (PSLT) et de Lionel Jourdan (PSLT), démissionnaires**

Gérard Gremaud (PSLT) propose **Bruno Gomes** (PSLT) et **Jean-Paul Droz**, élus tacitement.

- Applaudissements -

8. **b)** (ancien point 16b) **Communications du bureau du Conseil général**

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) fait part du courrier du 20 septembre 2013 de la présidente de l'Eglise Réformée Evangélique Neuchâteloise, Paroisse de l'Entre-deux-Lacs, Danièle Rinaldi.

« *Parcelle des Couviers, Marin*

Monsieur le Président, Monsieur,

Notre Conseil de paroisse, dans sa séance du 17 septembre 2013, a traité de la thématique de la parcelle des Couviers où se trouve la chapelle, à Marin.

Nous vous informons que le Conseil paroissial a refusé d'entrer en matière sur votre projet de convention d'intention. De plus, le Conseil paroissial n'a pas trouvé opportun de participer à la séance plénière proposée et a décidé de suspendre les discussions avec la commune à ce sujet.

Une éventuelle reprise des discussions ne pourra intervenir avant que le Conseil communal de La Tène soit à nouveau au complet et sans que la commune nous fasse part par écrit de ses intentions sur la parcelle susmentionnée. Nous demandons de bénéficier d'une information transparente et formelle (par écrit), dans le respect des institutions communales et paroissiales.

Nous vous envoyons, Monsieur le président, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Copie à : M. Michel Montini, Président du Conseil général

M. Gilles Guignard, Président de l'Assemblée de paroisse de l'Entre-deux-Lacs ».

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) fait part du courriel du 16 août 2013 de Sébastien Reclaru.

« Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaiterais vous faire part de mon congé de ma fonction de conseiller général et de commissaire de la commission des naturalisations et des agrégations à compter du 19 août 2013, et ce jusqu'à la fin du mois de février 2014. Je vous fais cette demande, car j'effectue un stage de six mois au sein de l'Ambassade suisse au Sénégal.

Je vous remercie pour votre compréhension, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées. ».

9. (ancien point 17) Divers

La présidente de séance Sylvie Fassbind (PSLT) donne la parole à **Emmanuel Rieder (GCD-PLRT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Au nom des personnes handicapées, j'aimerais remercier vivement le Conseil communal et l'administration d'avoir créé deux nouvelles places de parc à La Tène. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente de séance clôt la séance à 21 h 32.**

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

M. Montini

M. Dubois Passaplan